



CGT ANPE/POLE EMPLOI PACA

libres, responsables, syndiqués

Dépeçage de l'AFPA :

Un mauvais coup supplémentaire contre le service public de l'emploi

Déclaration de la CGT Pôle emploi au Comité central d'entreprise

Le président de la République et le gouvernement poursuivent leurs attaques contre le service public de l'emploi (SPE) et les garanties qu'attendent les usagers.

Dans la droite ligne de la loi de fusion qui a privatisé un établissement public de l'État (l'ANPE) et démantelé le Régime d'assurance chômage, l'AFPA est aujourd'hui menacée de liquidation. Au nom de la libre concurrence sur le marché de la formation professionnelle, qui serait faussée par l'existence même d'une AFPA outil central de la politique publique de l'emploi ; Au nom d'une décentralisation qui transfère aux régions l'intégralité de la formation professionnelle et fait voler en éclats l'ambition d'une offre nationale de formation cohérente ; Au nom - en fait - d'une politique de dilution et de suppression de tout ce qui est public en France et en Europe au profit de Services dits d'intérêt général (SIG, SSIG, SIEG) qui ouvrent grandes les portes à la privatisation de toutes les activités susceptibles de générer des profits commerciaux :

Les pouvoirs publics donnent le signal du dépeçage de l'AFPA avec la mise en oeuvre concrète du transfert à Pôle emploi de 919 salariés chargés de « l'orientation professionnelle vers la formation » selon les termes du projet de loi.

C'est en fait tout le « service global » – allant du pré-qualifiant à l'habilitation permanente à qualifier et à certifier sur les titres du ministère du travail, en s'appuyant sur l'hébergement et la restauration des stagiaires, ainsi que sur le patrimoine immobilier-, c'est-à-dire la possibilité pour tout salarié d'améliorer sa qualification, que le gouvernement veut faire disparaître sans pour autant garantir, bien au contraire, le retour de la mission d'orientation qui avait été sortie des missions de l'ANPE.

Pour la CGT Pôle emploi, ces orientations sont inacceptables et injustifiables

Le Service public de l'emploi doit s'attacher à ne pas seulement satisfaire les besoins de l'économie, mais aussi et avant tout ceux de l'ensemble des salariés.

L'AFPA doit continuer à offrir des formations qualifiantes avec des moyens (formateurs professionnels, environnements techniques, synergie ingénierie-orientation-formation-services associés, etc.) qu'elle est souvent seule à pouvoir proposer. Si elle est contrainte à s'adapter au jour le jour aux seuls besoins immédiats du marché, cette continuité sera brisée et les moyens de bâtir, de maintenir et de développer un dispositif, une compétence collective et des équipements prévus pour durer lui seront ôtés.

Le SPE doit rester un service public et non pas un outil de régulation d'un marché laissé ou transféré à des opérateurs privés.

Cela implique un renforcement des coopérations entre les organismes concernés pour développer leurs missions et leurs synergies, contrairement aux orientations actuelles qui programment la dilution et la casse des qualifications et des missions de l'AFPA comme de Pôle emploi. Cela exige que ses composantes soient renforcées dans leurs activités respectives pour tirer la qualité globale des prestations vers le haut en matière de services aux usagers et de réponse aux besoins sociaux.

Paris, le 5 mai 2009